

SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV L'EPARGNANT

ARRETEE AU 30/09/2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ET LES ETATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2009.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 07 Avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 443.544.335, un actif net de D : 443.075.318 et un bénéfice de la période de D : 4.229.239.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 30 septembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Le poste « créances d'exploitation » englobe un montant de D : 453.472 se rapportant à des commissions et agios prélevés par la banque et présenté sous la rubrique « Frais bancaires à récupérer ».

Le recouvrement de ces frais dont D : 429.837 remonte aux exercices antérieurs, est entaché d'incertitude.

De ce fait, nous ne pouvons exprimer à leur sujet aucune opinion.

Opinion

4. A notre avis, et sous réserve de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par la « STB » représentent à la date d'arrêt de la situation, 17,11% de l'actif net de la société, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif

Le commissaire aux comptes :FINOR**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2009 (Montants exprimés en dinars)**

ACTIF	Note	30/09/2009	30/09/2008	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	333 648 284	222 272 482	256 277 002
Obligations et valeurs assimilées		318 992 819	215 992 922	246 761 658
Titres OPC		14 655 465	6 279 560	9 515 344
Placements monétaires et disponibilités		108 037 378	157 595 351	128 525 896
Placements monétaires	5	107 867 960	157 544 687	77 667 054
Disponibilités		169 418	50 664	50 858 842
Créances d'exploitation	9	1 858 673	415 921	689 343
TOTAL ACTIF		443 544 335	380 283 754	385 492 240
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	469 017	286 141	313 166
Autres créditeurs divers		-	36 235	36 235
TOTAL PASSIF		469 017	322 376	349 401
ACTIF NET				
Capital	11	429 379 085	368 041 403	369 345 874
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		4 926	3 103	3 881
Sommes distribuables de l'exercice en cours		13 691 307	11 916 871	15 793 085
ACTIF NET		443 075 318	379 961 377	385 142 840
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		443 544 335	380 283 754	385 492 240

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/01 au 30/09/2009	Période du 01/07 au 30/09/2008	Période du 01/01 au 30/09/2008	Année 2008
Revenus du portefeuille-titres	6	3 681 822	10 951 818	2 892 119	8 897 275	11 898 721
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 654 286	10 348 488	2 892 119	8 642 461	11 643 907
Revenus des titres OPC		27 536	603 330	-	254 814	254 814
Revenus des placements monétaires	7	1 267 097	3 933 178	1 491 086	3 563 051	5 211 762
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 948 919	14 884 996	4 383 205	12 460 326	17 110 483
Charges de gestion des placements	10	(645 390)	(1 878 103)	(557 170)	(1 534 070)	(2 132 108)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 303 529	13 006 893	3 826 035	10 926 256	14 978 375
Autres produits		-	6 360	34 307	108 541	141 593
Autres charges		-	-	(107 015)	(389 399)	(505 677)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 303 529	13 013 253	3 753 327	10 645 398	14 614 290
Régularisation du résultat d'exploitation		21 084	678 054	133 653	1 271 473	1 178 795
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 324 613	13 691 307	3 886 980	11 916 871	15 793 085
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(21 084)	(678 054)	(133 653)	(1 271 473)	(1 178 795)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(74 290)	(505 059)	68 957	(67 877)	8 094
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	203 890	(199)	(1 073)	(1 073)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 229 239	12 712 084	3 822 085	10 576 448	14 621 312

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/07 au 30/09/2009</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2009</i>	<i>Période du 1/07 au 30/09/2008</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2008</i>	<i>Année 2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	4 229 239	12 712 084	3 822 085	10 576 448	14 621 312
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	4 303 529	13 013 253	3 753 327	10 645 398	14 614 290
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(74 290)	(505 059)	68 957	(67 877)	8 094
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	203 890	(199)	(1 073)	(1 073)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(17 188 552)	-	(12 189 488)	(12 189 488)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 858 975	62 408 946	2 218 305	84 698 885	85 835 476
Souscriptions					
- Capital	95 542 275	320 835 801	79 539 200	274 134 700	410 295 100
- Régularisation des sommes non distribuables	(56 496)	(32 643)	(839 585)	(2 837 892)	(4 246 319)
- Régularisation des sommes distribuables	2 557 263	12 081 828	2 144 184	4 511 987	9 750 371
Rachats					
- Capital	(92 703 898)	(260 503 824)	(77 433 800)	(189 838 800)	(324 754 500)
- Régularisation des sommes non distribuables	55 977	35 046	818 815	1 968 957	3 361 943
- Régularisation des sommes distribuables	(2 536 146)	(10 007 262)	(2 010 509)	(3 240 067)	(8 571 118)
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 088 214	57 932 478	6 040 390	83 085 845	88 267 301
ACTIF NET					
En début de période	435 987 104	385 142 840	373 920 987	296 875 532	296 875 532
En fin de période	443 075 318	443 075 318	379 961 377	379 961 377	385 142 840
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	4 312 638	3 731 742	3 698 241	2 876 336	2 876 336
En fin de période	4 341 316	4 341 316	3 719 295	3 719 295	3 731 742
VALEUR LIQUIDATIVE	102,060	102,060	102,160	102,160	103,207
TAUX DE RENDEMENT	0,95%	2,99%	1,04%	3,09%	4,10%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2009**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.6- Obligations BATAM

Le portefeuille de la société enregistre à hauteur de D: 1.630.000 d'obligations émises par la société Héla d'Eléctroménégér et de Confort "BATAM" qui a fait l'objet d'un règlement amiable, suite à une mise sous administration judiciaire en octobre 2002.

Les événements qui se sont succédés depuis cette date, dont notamment les reports successifs d'échéances, conduisent à constater une incertitude quant au recouvrement de ces créances.

Pour se prémunir contre les risques associés à cette situation, une dépréciation totale a été constatée. Parallèlement, il a été procédé à la suspension de la constatation des intérêts courus depuis le 30/09/2004.

Ainsi, les emplois en obligations "BATAM" apparaissent au 30 Septembre 2009 pour une valeur nulle.

3.7- Changement de méthodes de présentation

3.7.1 Par rapport au 30 septembre 2008 et au 31 décembre 2008, les états financiers au 30 septembre 2009 traduisent au bilan, les changements de méthodes de présentation suivants :

- Avant le premier janvier 2009, les commissions de placement perçues d'avance sur les billets de trésorerie figuraient parmi les autres passifs. Au 30 septembre 2009 ces commissions sont présentées en déduction du coût des billets de trésorerie concernés.

- Antérieurement au 1^{er} janvier 2009, les sommes à l'encaissement, figuraient au niveau des disponibilités. Ces montants sont désormais présentés, au 30 septembre 2009, parmi les « créances d'exploitation ».

- Au 31 décembre 2008, les retenues à la source relatives aux intérêts précomptés sur les BTA, figuraient parmi les créances d'exploitation. A compter du 1^{er} janvier 2009, ces retenues à la source affectent l'encours des BTA concernés.

3.7.2 Par rapport au 31 décembre 2008, les états financiers au 30 septembre 2009 traduisent, au niveau de l'état de résultat, les changements de méthodes de présentation suivants:

- Jusqu'à la clôture de l'exercice 2008, les plus ou moins values potentielles sur obligations et valeurs assimilées étaient présentées au niveau des postes « autres charges » et « autres produits » et figurent, par conséquent au bilan, parmi les sommes distribuables de la période.

Cette méthode de présentation a été abandonnée afin de se conformer aux préconisations de la norme comptable n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Ainsi et, à compter du 1^{er} janvier 2009 les plus ou moins values potentielles sur obligations et valeurs assimilées sont portées directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elles apparaissent également comme composantes du résultat net de la période (Voir note 3.2).

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2009 à D : 333.648.284 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2009	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		314 183 779	318 992 819	72,00%
Obligation de sociétés		72 255 431	71 814 932	16,21%
AFRICA 2003 TR A	4 500	90 000	90 207	0,02%
AFRICA 2003 TR B	3 000	60 000	60 138	0,01%
AIL 2005	8 300	166 000	167 088	0,04%
AIL 2007	10 000	800 000	834 597	0,19%
AIL 2008	10 000	800 000	800 000	0,18%
AIL 2009-1	7 000	700 000	721 840	0,16%
AMEN BANK 2006	10 000	800 000	824 096	0,19%
AMENBANK 2009 A	20 000	2 000 000	2 000 000	0,45%
AMENBANK A 2008	15 000	1 399 995	1 426 323	0,32%
AMENBANK B 2008	25 000	2 375 000	2 423 099	0,55%
AMENBANK2009 B	30 000	3 000 000	3 000 000	0,68%
ATB 2007/1 D	50 000	4 600 000	4 685 587	1,06%
ATB SUB2009 A2	40 000	4 000 000	4 062 756	0,92%
ATBSUB2009 B1	10 000	1 000 000	1 016 616	0,23%
ATL 2006/1	20 000	1 600 000	1 624 390	0,37%
ATL 2008	25 000	2 000 000	2 035 047	0,46%
ATL 2008	5 000	400 000	407 009	0,09%
ATL2008SUB	5 000	500 000	502 992	0,11%
BATAM2000	15 000	600 000	0	0,00%
BATAM2001	10 000	1 000 000	0	0,00%
BATAM98	3 000	30 000	0	0,00%
BH 2007	50 000	5 000 000	5 189 820	1,17%
BIAT2002	15 000	300 000	310 962	0,07%
BNA 2009 SUB	28 000	2 800 000	2 858 326	0,65%
BTE 2009	49 000	4 900 000	4 908 458	1,11%
BTKD 2006	35 000	2 100 000	2 182 274	0,49%
CEREALES2001	2 000	400 000	404 416	0,09%
CIL 2004/1	20 000	800 000	800 000	0,18%
CIL 2004/2	15 000	300 000	308 423	0,07%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 040 997	0,23%
CIL 2008/1	10 000	800 000	803 647	0,18%
CIL 2009/1 F	8 000	800 000	806 944	0,18%
CIL 2009/2	15 000	1 500 000	1 502 651	0,34%
CIL2009/1 V	12 000	1 200 000	1 210 665	0,27%
DJERBAAG2000	10 000	125 000	128 510	0,03%
GL 2004-1	10 000	200 000	208 295	0,05%
HL 2008/1	10 000	800 000	817 059	0,18%
HOURIA2000	50 000	1 250 000	1 274 200	0,29%
MOURADI 2005	5 000	400 000	405 642	0,09%
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	204 929	0,05%
SELIMA CLUB 2002	1 500	30 000	30 513	0,01%
SEPCM2002	5 000	71 436	73 585	0,02%
SIHM 2008 A	3 000	300 000	300 757	0,07%

SIHM 2008 C	5 000	500 000	501 262	0,11%
SIHM 2008 D	2 000	200 000	200 505	0,05%
SKANES BEACH 03	4 500	180 000	183 204	0,04%
STB 2008/2	50 000	5 000 000	5 159 562	1,16%
STM 2007 B	10 000	1 000 000	1 001 282	0,23%
STM 2007 C	4 000	400 000	400 513	0,09%
TL 2007-2	4 000	320 000	331 169	0,07%
TL SUB 2009	5 000	500 000	500 310	0,11%
TUN LEASE 2005-1	10 000	400 000	420 682	0,09%
UIB 2009-1 A	40 000	4 000 000	4 034 521	0,91%
UIB 2009-1 B	40 000	4 000 000	4 036 164	0,91%
UIB 2009-1 C	20 000	2 000 000	2 019 233	0,46%
UTL 2004	9 300	558 000	573 667	0,13%
Bons du trésor assimilables		241 928 348	247 177 887	55,79%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	42 668 770	9,63%
BTA 05/2022	33 903	34 806 418	35 535 663	8,02%
BTA 07/2017	16 500	16 389 500	16 616 353	3,75%
BTA 03/2019	27 000	28 085 300	28 837 055	6,51%
BTA 10/2013	26 397	26 006 828	27 422 597	6,19%
BTA 04/2010	2 000	2 076 440	2 060 251	0,46%
BTA 04/2014	50 707	52 753 700	53 157 440	12,00%
BTA 03/2012	16 500	16 526 318	16 966 993	3,83%
BTA 03/2016	9 000	9 353 000	9 579 428	2,16%
BTA 03/2013	6 000	6 142 000	6 274 600	1,42%
BTA 08/2011	8 000	8 014 250	8 058 737	1,82%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		14 746 528	14 655 465	3,31%
-				
Titres des OPCVM		12 189 965	12 085 491	2,73%
-				
FCP SALAMET PLUS	45 000	467 235	463 635	0,10%
GENERAL OBLIG	20 000	2 083 386	2 045 300	0,46%
INTER OBLIGSICAV	9 500	1 003 913	999 296	0,23%
SANADETT SICAV	44 993	4 870 140	4 825 184	1,09%
UNIVERS OBLIG	36 260	3 765 291	3 752 076	0,85%
Fonds commun de créances		2 556 563	2 569 974	0,58%
FCC CREDIMO 1	5 000	1 736 520	1 745 630	0,39%
FCC CREDIMO 2	1 500	820 043	824 344	0,19%
TOTAL		328 930 307	333 648 284	75,30%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2009 à D : 107.867.960, se détaillant comme suit :

			Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2009	% actif net
Billets de trésorerie avalisés				3 135 395	3 230 785	0,73%
BT AIL	du 10/01/05 à 6,5%	pour 1820 jours	BTKD	200 533	247 391	0,06%
BT HL	du 11/05/09 à 5,5%	pour 180 jours	BFT	1 466 979	1 493 029	0,34%
BT HL	du 21/05/2009 à 5,5%	pour 180 jours	BFT	978 589	994 290	0,22%
BT HL	du 08/06/2009 à 5,5%	pour 180 jours	BFT	489 294	496 075	0,11%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation				1 956 462	1 987 168	0,45%
BT TL	du 19/05/2009 à 5,3%	pour 190 jours		1 956 462	1 987 168	0,45%
Bon du trésor à court terme				4 628 298	4 759 516	1,07%
BTC au 27/10/09 acquis le 29/10/2008				951 090	987 282	0,22%
BTC au 27/10/09 acquis le 24/10/2008				2 328 602	2 418 528	0,55%
BTC au 27/10/2009 acquis le 03/07/2009				456 411	459 871	0,10%
BTC au 27/10/2009 acquis le 02/07/2009				191 633	193 102	0,04%
BTC au 07/09/2010 acquis le 28/09/2009				700 562	700 733	0,16%
Comptes à terme STB				12 000 000	12 430 816	2,81%
Placement au 31/12/2013 (au taux de 6%)				12 000 000	12 430 816	2,81%
Bon de caisse TQB				14 000 000	14 767 725	3,33%
Bon de caisse au 03/09/2010 (au taux de 5,94%)				7 000 000	7 370 524	1,66%
Bon de caisse au 06/07/2010 (au taux de 4,56%)*				7 000 000	7 397 201	1,67%
Certificats de dépôt				69 445 298	70 691 950	15,95%
Certificat de dépôt STB au 06/07/2010 (au taux de 5,72%)				20 000 000	21 220 267	4,79%
Certificat de dépôt STB au 27/10/2011 (au taux de 4,68%)				3 000 000	3 000 624	0,68%
Certificat de dépôt STB au 07/10/2009 (au taux de 3,68%)				10 482 862	10 494 002	2,37%
Certificat de dépôt STB au 01/10/2009 (au taux de 3,68%)				7 493 873	7 499 386	1,69%
Certificat de dépôt STB au 02/10/2009 (au taux de 3,68%)				2 997 549	2 999 510	0,68%
Certificat de dépôt STB au 13/10/2009 (au taux de 3,68%)				2 495 919	2 497 348	0,56%
Certificat de dépôt STB au 14/10/2009 (au taux de 3,68%)				3 993 471	3 995 430	0,90%
Certificat de dépôt STB au 05/10/2009 (au taux de 3,68%)				4 995 915	4 997 958	1,13%
Certificat de dépôt STB au 08/10/2009 (au taux de 3,68%)				10 491 422	10 493 138	2,37%
Certificat de dépôt STB au 20/10/2009 (au taux de 3,68%)				3 494 287	3 494 287	0,79%
TOTAL				105 165 453	107 867 960	24,35%

* Suite à l'accord conclu avec la TQB le taux de ce bon de caisse a été ramené, à compter du 20 avril 2009, de 6,1% à 4,56% .

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2009 à D : 3.681.822 , se détaillant ainsi :

<u>Revenus des obligations</u>	767 569
- Intérêts	767 569
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	2 886 717
- Intérêts des BTA	2 886 717
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	27 536
- Dividendes des OPCVM	0
- intérêts des parts des FCC	27 536
TOTAL	3 681 822

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2009 à D : 1.267.097, se détaillant ainsi :

Intérêts des billets de trésorerie	73 507
Intérêts des comptes à terme	300 679
Intérêts des BTCT	43 467
Intérêts des Bons de caisse	150 266
Intérêts des certificats de dépôts	699 178
TOTAL	1 267 097

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2009 à D : 469.017, contre D : 286.141 au 30/09/2008 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2009</u>	<u>30/09/2008</u>
Gestionnaire	146 866	139 027
Dépositaire	132 628	54 252
Commission de distribution	189 523	92 862
Total	<u>469 017</u>	<u>286 141</u>

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2009 à D : 1.858.673, contre D : 415.921 au 30/09/2008 et se détaille comme suit

		<u>30/09/2009</u>	<u>30/09/2008</u>
Sommes à l'encaissement	(a)	1 401 135	-
Frais bancaires à récupérer		453 472	393 849
Retenue à la source sur BTA	(b)	-	22 072
Autres		4 066	-
Total		<u>1 858 673</u>	<u>415 921</u>

(a) : Présentées parmi les disponibilités au 30/09/2008.

(b) : Affectent l'encours des BTA au 30 Septembre 2009.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2009 à D : 645.390, contre D : 557.170 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2008 et se détaillent ainsi :

	<u>30/09/2009</u>	<u>30/09/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	448 967	417 878
Rémunération du dépositaire	84 181	46 431
Commission de distribution	112 242	92 861
Total	<u>645 390</u>	<u>557 170</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2009, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	369 345 874
Nombre de titres	3 731 742
Nombre d'actionnaires	4 044

Souscriptions réalisées

Montant	320 835 801
Nombre de titres émis	3 241 617
Nombre d'actionnaires nouveaux	874

Rachats effectués

Montant	(260 503 824)
Nombre de titres rachetés	(2 632 043)
Nombre d'actionnaires sortants	(583)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(505 059)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	203 890
Régularisation des sommes non distribuables	2 403

Capital au 30-09-2009

Montant	429 379 085
Nombre de titres	4 341 316
Nombre d'actionnaires	4 335